

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-3550

présenté par
M. Charles de Courson
à l'amendement n° 3537 du Gouvernement

AVANT L'ARTICLE 29

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.